

REGROUPEMENT PROVINCIAL  
DES MAISONS D'HEBERGEMENT ET DE TRANSITION  
POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

Résumé

# LA SEXUALITÉ BLESSÉE



**Étude sur la violence sexuelle en milieu conjugal**

## La sexualité blessée: Étude sur la violence sexuelle en milieu conjugal.

Regroupement Provincial des Maisons d'hébergement  
et de transition pour femmes victimes de violence

---

306 A Carré St-Louis Montréal Québec, H2X 1A5

(514) 842-0607

Juin 1987

Étude subventionnée par:

- Emploi et Immigration Canada
- Ministère de la Justice (Québec)
- Secrétariat d'État du Canada  
programme promotion de la femme
- Institut Canadien de Recherche sur les Femmes

**La sexualité blessée**  
**Étude sur la violence sexuelle en milieu conjugal**

**Rédaction du cadre théorique:**

Andrée Matteau

**Élaboration du questionnaire et cueillette des données:**

Nathalie Chartier

Danielle Cloutier

Doris Hudon

Michaëlle Jean

**Analyse:**

Nathalie Chartier

Michaëlle Jean

**Coordination et rédaction:**

Michaëlle Jean

**Mise en page des textes:**

Denise Landry du Service de graphisme, journal **La Brèche**

**Dactylographie du questionnaire:**

Carole Demers

**Choix et conception de l'illustration en page couverture:**

Daniel Villeneuve

**Composition et montage de la page couverture:**

Martech Inc.

Pour le: **Regroupement Provincial des Maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence**

## Remerciements

Cette étude n'aurait pas pu être réalisée sans la générosité de toutes ces femmes hébergées et anciennes hébergées des maisons membres du Regroupement Provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence. Devant autant de disponibilité et un tel gage de confiance dans les témoignages rendus, il ne reste pas de mots pour dire notre gratitude.

Il nous faut souligner la collaboration précieuse des maisons d'hébergement participantes: le concours hors pair de nombreuses animatrices qui servaient de relais aux recherchistes, à des étapes aussi cruciales que le recrutement des répondantes, la mise en place des conditions requises à l'administration des questionnaires et dans le respect des échéanciers fixés. Cette étude aura été le fruit d'une action collective menée avec enthousiasme et volonté.

La permanence, Danièle Fréchette, Diane Prud'homme, Odette Servais au bureau du Regroupement Provincial, a su à maintes occasions accorder un support aux recherchistes en termes d'outils, d'expertise et de réflexion. Le Comité Exécutif, Lorraine Godart, Madeleine Lacombe, Denise Tremblay, a aussi suivi de près cette démarche en y collaborant aux moments opportuns.

D'autres personnes, d'autres organismes nous ont appuyées: l'Institut Canadien de Recherche sur les Femmes, le Programme de Promotion de la femmes du Secrétariat d'État (fédéral), le Département des Communications du Ministère de la Justice (Québec), Les Services à la Collectivité de l'Université du Québec à Montréal, Le Centre de Calcul de l'Université de Montréal, Claudie Solar de la Faculté d'Éducation Permanente de l'Université de Montréal, Marie Letellier de Relais Femmes, Andrée Matteau, sexologue, Ghislain Boileau, informaticien, Line Grandchamp, formatrice. Nous tenons à leur exprimer à toutes et à tous notre sincère considération.

Notre plus grand espoir est que cette étude serve d'amorce à une réflexion et à des actions pour que sorte de l'ombre la condition des femmes violentées sexuellement par leur conjoint. La parole a été donnée à ces femmes.

Les recherches sur la problématique de "violence conjugale" ont à ce jour relativement peu exploré la sexualité comme lieu dans le couple où peut s'exercer le pouvoir le contrôle et la violence contre les femmes.

Les données disponibles sortent de l'ombre les manifestations ainsi que les conséquences de la violence physique ou psychologique dont une femme sur sept - le chiffre est conservateur - est victime au Canada. Qu'en est-il par contre, de façon spécifique, des agressions à caractère sexuel vécues par bon nombre de ces femmes?

Dans leur pratique quotidienne auprès de femmes violentées par leur conjoint, les maisons d'hébergement implantées au Québec - par des femmes et pour les femmes - ont pu noter combien le silence autour de la violence sexuelle en milieu conjugal pèse lourd sur celles qui en sont victimes et les amène à s'autocensurer ou à porter seules le fardeau d'une sexualité blessée, humiliée, niée.

Cette étude sur la violence sexuelle en milieu conjugal, réalisée par le Regroupement Provincial des maisons d'hébergement et de Transition pour femmes victimes de violence, est le fruit d'une démarche systématique dont l'objectif primordial était de recueillir des témoignages de femmes violentées par leur conjoint et d'identifier un ensemble d'éléments se rapportant à la violence sexuelle. L'urgence de lever le voile sur cet aspect non négligeable de la violence faite aux femmes, pressait le Regroupement Provincial d'intervenir.

### **Une problématique sociale à décortiquer**

Pour mieux s'attaquer aux agressions à caractère sexuel, il fallait d'abord reconnaître le phénomène au-delà des mythes et des préjugés, en cerner l'incidence, les manifestations et les effets, décortiquer aussi certains facteurs sociaux - tels, entre autres, la socialisation différenciée des hommes et des femmes sur une base sexiste, les valeurs misogynes et patriarcales, la pornographie, le tabou autour de la sexualité - qui contribuent à maintenir le silence et l'ambiguïté autour de cette violence ou encore qui la cautionnent.

Devant cette réalité sociale, collective, de la violence faite aux femmes - dans ses manifestations les plus hideuses et inacceptables sur tous les plans, physique, psychologique ou sexuel - le Regroupement Provincial ainsi que ses maisons membres estimaient capital d'articuler leur argumentation autour d'un maximum de données collées au vécu des femmes violentées.

Cette étude permet en ce sens aux maisons d'hébergement de préciser leur réflexion sur la violence sexuelle et de mieux répondre aux besoins des femmes hébergées qui ont eu à subir de tels sévices. Les résultats serviront non seulement à des fins de sensibilisation du public mais aussi d'intervention.

## Outil d'expérimentation

Un questionnaire a été élaboré à la lumière des orientations du cadre théorique préalablement défini et en fonction des objectifs fixés aux fins de l'étude. À partir de cet outil d'expérimentation, il a été tenté d'accéder à un ensemble d'éléments, de données, se rapportant aux dimensions à couvrir: l'incidence de la violence sexuelle en milieu conjugal, ses manifestations et ses effets, les facteurs sociaux, valeurs ou normes sociales qui constituent des incitatifs, renforcent ou légitiment cette violence.

Ce questionnaire a été prétesté pour un maximum de clarté et d'efficacité.

## Échantillonnage

Trente huit des quarante quatre maisons membres du Regroupement Provincial ont participé à cette étude. Il a donc été possible parmi les femmes hébergées par ces maisons de recruter des répondantes (incluant des femmes en séjour à la maison d'hébergement et d'autres ayant été hébergées dans l'année en cours) et de recueillir 264 questionnaires complétés.

Le critère d'éligibilité en raison de la problématique visée - violence sexuelle en milieu conjugal - était principalement que les femmes aient eu recours à la maison d'hébergement pour des motifs de violence conjugale.

## Analyse des résultats

Une analyse descriptive aura servi à caractériser les répondantes, selon leur profil socio-démographique et sur la base de tous les éléments relatifs aux différentes thématiques fouillées par l'étude.

Des mises en corrélation, en utilisant le test par chi carré, on été effectuées (une corrélation est la comparaison de la répartition des répondantes d'un même échantillon, sur la base de leurs réponses à deux questions distinctes que l'on juge opportun de mettre en corrélation).

Il est entendu que l'interprétation des données ne se limite qu'à l'échantillonnage étudié.

## Sommaire des résultats

### ***La violence sexuelle fait partie de la réalité des femmes violentées par leur conjoint.***

La violence faite aux femmes en situation conjugale comporte non seulement des agressions sur les plans physique et psychologique mais aussi des atteintes régulières à leur intégrité sexuelle. Ces femmes subissent couramment

des agressions à caractère sexuel, perpétrées par leur conjoint ou partenaire, et qui vont du harcèlement, à l'intimidation, à la manipulation, à la brutalité, au viol.

La violence sexuelle se révèle sous plusieurs formes, quelques unes plus insidieuses que d'autres. Les éléments rapportés par les répondantes auront permis d'en délimiter l'horizon de façon plus nette.

Parmi les 264 répondantes, 219 femmes, soit 83% de l'échantillonnage, ont été violentées sexuellement par leur conjoint.

### ***Une sexualité chargée d'insatisfaction et d'imposition***

Lorsqu'en général, les répondantes abordent la sexualité vécue avec leur conjoint, elles font un bilan qui, pour la majorité, tend vers une grande insatisfaction. 66,3% déclarent que les rapports sexuels avec le conjoint n'étaient "jamais" ou "seulement parfois" des moments particuliers de tendresse ou de rapprochement. 61% attestent d'une sexualité faite de moments douloureux et humiliants. 65,1% indiquent que leur sexualité avec ce conjoint était chargée d'angoisse et d'inquiétude. De plus, 75,4% des répondantes ont signalé que les rapports sexuels avec le conjoint qui les agressait constituait une "façon d'avoir la paix"; or il apparaît que parmi celles qui, à leur détriment, en arrivaient à ce compromis, 87,8% étaient harcelées ou agressées sexuellement après avoir été malmenées ou brutalisées par l'agresseur.

Très nombreuses, 83,7%, sont aussi les répondantes qui ont rapporté que durant la dernière année de vie commune ou de relation avec leur conjoint, les rapports sexuels leur étaient imposés par celui-ci.

Les femmes violentées sexuellement par leur conjoint font état d'exigences, d'actes, verbal ou physique, à caractère sexuel, qui portaient atteinte à leur intégrité sexuelle. Les situations les plus fréquemment exprimées sont les suivantes:

- être insultée, injuriée, humiliée pendant un rapport sexuel;
- être prise de force;
- être pénétrée de force dans l'anus;
- être pénétrée de force avec un objet;
- être brutalisée pendant un rapport sexuel (frappée, immobilisée, mordue, bousculée, etc.) contre son gré;
- être harcelée sexuellement (pressions et menaces);
- être ligotée de force pendant un rapport sexuel;
- être violée après avoir été battue ou injuriée;

- être forcée d'agir selon les fantasmes sexuels du conjoint ou partenaire.

Il ressort indubitablement qu'il ne s'agit nullement de gestes sexuels impliquant librement deux individus consentants mais bien d'agressions, de sévices infligés à ces femmes par leur conjoint.

### ***Sexualité du conjoint attisée par la violence***

75,7% des répondantes ont de plus témoigné que leur conjoint manifestait le désir de rapports sexuels après les avoir battues ou injuriées. Dans ces mêmes conditions 53% des femmes étaient prises de force, violées par le conjoint.

Ces agressions pouvaient s'étaler sur des années de vie commune ou de relation avec le conjoint en question: de 1 an à 5 ans pour plus de la moitié des répondantes (56,8%), de 6 à 10 ans (20,9%), de 11 à 20 ans (15,8%), de 21 à 50 ans (6,5%).

En terme de dévoilement de la violence sexuelle qu'elles subissaient, cloisonnées dans cette situation sans jamais l'accepter, 25,8% des répondantes n'en avaient jamais parlé avant le moment où nous sommes allées recueillir leurs témoignages. La règle du silence a tout son poids, on peut en juger par ce commentaire d'une des répondantes:

*". . . Parce que tous ne veulent pas écouter, ils préfèrent ne pas entendre, il faut se taire. Ne nous a t'on pas dit que la parole est d'argent et le silence est d'or. Alors moi je me taisais. Ce qui se passe entre ton man et toi, tu le gardes, tu te tais. J'ai tellement appris à me taire, comment oser parler aujourd'hui. . ."*

Lorsqu'elles trouvent l'occasion, ou qu'elles décident de dévoiler leur situation, de s'adresser à quelqu'un de l'extérieur - 56,8% des répondantes ont en ce sens choisi d'en parler avec une intervenante de la maison d'hébergement - elles investissent toute leur confiance et cherchent à y voir clair.

Lors de leur participation à cette étude, les répondantes étaient touchées, bouleversées dans certains cas, d'aborder la violence sexuelle qu'elles ont vécue. Unaniment, elles ont par ailleurs exprimé qu'elles éprouvaient un effet salutaire, un immense soulagement d'en parler, du fait aussi que ces agressions à caractère sexuel soient finalement nommées et sorties de l'ombre.

### **Les effets de la violence sexuelle**

Les femmes agressées par leur conjoint vivent énormément d'angoisse, d'inquiétude, des moments douloureux et humiliants qui affectent grandement leur vie, leur santé physique et psychologique.

Toutes les fois où elles étaient brutalisées sexuellement par leur conjoint, les répondantes disent s'être senties profondément dévalorisées et en colère, elles vivaient aussi un sentiment d'impuissance entretenu par la peur et la honte.

De plus, il est ressorti du côté des femmes violentées sexuellement, comparativement aux autres répondantes qui n'avaient pas subi d'agressions à caractère sexuel, qu'elles étaient davantage ou plus fréquemment sujettes à des troubles de sommeil et de l'appareil digestif, aux maux de tête, aux douleurs musculaires, aux problèmes d'ordre gynécologique, à l'anxiété, à divers degrés de dépression, et aux accès de fatigue chronique.

### **Raisons données par le conjoint pour justifier son comportement sexuel violent**

Les justifications fournies aux femmes par leur conjoint en guise de caution aux agressions sexuelles constituent aussi un ensemble d'indices importants sur cette problématique. Tout comme les sévices infligés à la victime, les "raisons" qui les accompagnent défient bien souvent toute logique. L'agresseur invoque le plus souvent le droit de disposer d'une femme, de la contrôler ou de la punir. Les excuses régulièrement utilisées par les conjoints violents, toutes les fois où ils ont recours à la violence, reviennent à la rescousse lorsque les agressions sont manifestées par le biais de la sexualité: l'alcool, l'enfance difficile, la jalousie, la perte de mémoire, les besoins et les pulsions qu'il leur est impossible de refouler, la réponse légitime à la provocation, la normalité (au sens où ils estiment "normal" qu'un homme s'affirme par la violence, impose sa sexualité à une femme et la possède).

### **Pornographie et violence sexuelle en milieu conjugal**

La pornographie reprend et canalise la règle du discours patriarcal - l'homme dominant et la femme dominée - pour légitimer des pratiques méprisantes, dégradantes et violentes dont le corps des femmes et la sexualité sont l'objet.

L'étude permet d'observer certains liens entre la consommation de pornographie et le comportement sexuel violent des conjoints ou partenaires des répondantes. Les conclusions retenues concordent avec celles de nombreux écrits sur la problématique de l'impact des médias qui font la propagande de la violence sexuelle (vidéos, films, revues, spectacles à contenu pornographique).

Les données en présence dans l'étude sont les suivantes:

- les informations ont été recueillies auprès de femmes violentées par leur conjoint;
- la consommation de matériel à contenu pornographique s'avère fort répandue chez les conjoints de l'ensemble des répondantes (63,7%);

- il ressort que 83% des répondantes ont été maltraitées sexuellement par leur conjoint;
- la pornographie est utilisée par plusieurs hommes comme lieu d'apprentissage ou source d'inspiration quant à leur pratique sexuelle. En effet, 45,5% des répondantes rapportent que leur conjoint leur demandait, lors des rapports sexuels, d'imiter des situations telles que représentées dans des revues, vidéos, films, spectacles de sexe ou à contenu pornographique;
- de façon significative, 60,5% des hommes (conjoints ou partenaires des répondantes de l'étude) qui maltraitent sexuellement leur conjointe puisent ou alimentent leurs fantasmes sexuels d'images ou de pratiques véhiculées par la pornographie;
- en moyenne, 3 hommes sur 4 (conjoints ou partenaires des répondantes) qui ont recours à la violence sexuelle consomment fréquemment de la pornographie.

Pour appuyer davantage ces indices ciblés par l'étude il faut signaler l'une des conclusions d'un sondage effectué à San Fransisco (É.-U.):

*"10% des femmes interviewées avaient été soit violées par des hommes les forçant à poser des gestes qu'ils avaient vu dans du matériel pornographique, soit profondément affectées par les tentatives en ce sens de leurs amis." (in Roberts, 1983)*

Autant de pistes qui traduisent une réalité aliénée, que le discours pornographique exploite à grands frais. De nombreuses recherches, analyses et études ont indiqué l'escalade de la violence sexuelle dans la pornographie où le sadisme et le sadomasochisme sont juxtaposés à l'idée de plaisir et de satisfaction sexuelle. Ellen Morgan (1975) qualifie, à raison, ce phénomène, d'érotisation des rôles dominant/dominée. Par la pornographie le sexe n'est plus une affaire de corps et de plaisirs intégrés, mais d'images de corps et d'images de plaisirs où les distorsions ont libre cours et sont proposées comme modèles érotiques.

Hite (1982) constate que de plus en plus d'hommes lisent et visionnent de la pornographie et cela de plus en plus jeunes. La majorité des hommes dans la vingtaine et la trentaine ont vu de la pornographie pour la première fois entre l'âge de 11 ans et 16 ans. Dans ce sens la libido est un comportement appris et non un instinct incontrôlable dirigé par les hormones. Le pouvoir sexuel est conditionné par l'expérience sexuelle des adolescents or, pour la plupart leur apprentissage de la sexualité advient par le biais de la pornographie (Hite, 1982). Donc l'idée de la sexualité comme une action impulsive et irrépressible s'acquiert dès l'adolescence et devient pour plusieurs hommes le type de comportement sexuel à adopter.

À ce stade, l'étude aura permis de focaliser-concrètement la gravité des conséquences et implications de la pornographie dans le cadre de la violence

sexuelle vécue par les femmes en milieu conjugal. La parole a été donnée à ces femmes qui ont écopé du mépris et des agressions à caractère sexuel que le commerce de la pornographie a su banaliser et rentabiliser.

## **Antécédents familiaux relatifs à la violence**

### **Inceste**

137 femmes de l'étude, soit environ 51,9% des répondantes, ont affirmé avoir été victimes d'inceste dans leur enfance. Elles ont été outragées sexuellement par des personnes membres ou proches de leur famille.

Contrairement à l'article 150 du Code criminel qui restreint l'inceste aux rapports sexuels impliquant, dans une même famille, des personnes liées par consanguinité, l'étude procède par une considération plus large du phénomène. Au-delà de toute consanguinité on aura tenu compte avant tout dans l'étude du rapport ou du rôle parental entre l'agresseur et la victime.

En ce sens, les nombreux témoignages des répondantes ont été retenus à l'effet qu'elles auraient été violentées sexuellement par un membre de leur famille autre que le père ou la mère (36,4%) à savoir un oncle, un cousin, un tuteur en foyer nourricier, un beau-frère ou un ami de la famille. Dans la vie d'un enfant, ces personnes représentent des figures parentales ou sont perçues comme faisant partie du corps familial. Qu'il y ait consanguinité ou pas, lorsque ce lien familial privilégié ou ce rapport de confiance est exploité, voire même sexualisé, par l'adulte au malheur de l'enfant qu'il utilise et dont il fait sa victime, la dynamique psychologique vécue est celle de l'inceste; les contraintes liées au dévoilement de ces agressions à caractère sexuel advenues dans un contexte familial, tout comme le rapport de force en présence sont également traumatisants, néfastes et graves.

L'inceste père/fille a été déclaré par 13,6% des répondantes. Plusieurs femmes ont indiqué avoir été violentées sexuellement par leur frère. Dans certains cas, il ressort aussi que des répondantes ont subi des incestes multiples, impliquant plusieurs personnes membres ou proches de leur famille.

### **Apprentissage de la sexualité avant dix-huit ans**

Presque toutes les répondantes (94,3%) ont affirmé que la sexualité était un sujet rarement ou pratiquement jamais abordé dans leur famille.

Les femmes de l'étude rapportent qu'en dehors du contexte familial, elles ont souvent vécu des expériences sexuelles difficiles dans leur jeunesse. Leurs premiers contacts sexuels (mis à part l'inceste, pour celles qui en étaient victimes) avec soit des jeunes de leur âge, des copains ou des amis, n'étaient pas toujours désirés par elles, mais leur ont été dans certains cas imposés (68,5%). De ces femmes la majorité (81,5%) dit n'avoir jamais parlé de ces situations lorsqu'elles les ont vécues.

***De nombreuses femmes auront eu un rapport blessé à la sexualité dès l'enfance.***

Il est notable, relativement à la sexualité vécue par les femmes dans leur enfance, que l'inceste ou les agressions à caractère sexuel adviennent plus fréquemment que d'autres formes de sévices physiques. Les répondantes ont davantage été maltraitées sexuellement, dans leur famille (51,9%) ou par des amis dans leur adolescence (68,5%), qu'autrement.

Dans ces circonstances, l'intégrité sexuelle de ces enfants appelées à devenir des femmes, tout comme leur vision de la sexualité et de l'amour sont gravement entachés. Ces expériences malheureuses sont vécues dans le mutisme et la confusion, sans le support nécessaire pour combattre le dilemme et les conséquences souvent désastreuses qui s'en suivent.

## **Conclusion**

La violence sexuelle dont les femmes sont victimes en situation de couple ne doit plus être occultée. Cette étude, nous l'avons vu, ne traite pas de cas isolés, ni de pratique sadomasochistes consenties. La problématique abordée s'engage sur la piste d'un phénomène social d'envergure car, elle ouvre une brèche sur la réalité des femmes violentées par leur conjoint, mari ou partenaire.

Sept femmes sur dix maltraitées physiquement ou psychologiquement à l'intérieur de leur relation conjugale sont aussi agressées sexuellement par leur conjoint.

Les agressions sexuelles, leur incidence ainsi que leurs retombées, ajoutent une dimension majeure au "puzzle" de la problématique. La pièce manquante retrouvée, le tableau reconstitué révèle les couleurs alarmantes d'une situation criante et insupportable pour des milliers de femmes.

Mise à découvert, la sexualité est manifestement un lieu dans le couple où peut s'exercer pouvoir, domination et contrôle. Les agressions sont multiples, encaissées par les femmes, dites on le sait "du sexe faible".

Un ensemble de facteurs sociaux cautionnent l'iniquité aliénante des rapports entre les hommes et les femmes. *"La violence conjugale s'enracine dans les normes culturelles d'une société et évolue autour d'une organisation sexiste de la vie familiale et sociale. . ."* (Kirouac, 1984)

On ne dira jamais assez l'impact des valeurs et stéréotypes sexistes rattachés à la socialisation des individus, dès l'enfance. Résultat, escompté ou pas: l'intériorisation de cette gamme de comportements prescrits sur la base du sexisme systémique, institutionnalisé et normalisé, produit des garçons agressifs et des filles dociles; des hommes qui trouvent légitime le recours à la violence à des fins de contrôle sur leur conjointe; des femmes subjuguées,

traquées, aux prises avec un sentiment d'impuissance face à la violence qui leur est faite.

Pour plusieurs femmes, les épisodes d'offenses à leur intégrité sexuelle remontent à l'enfance. En effet, elles sont nombreuses à avoir été, dans leur jeunesse outragées sexuellement par un membre de leur famille. Il s'agira le plus souvent d'agressions sexuelles infligées par un frère, un oncle ou par le père. Combien d'enfances traversées par ces viols insidieux. Une répondante sur deux a été victime d'inceste (au sens phénoménologique large que nous attribuons à cette problématique). Combien d'amertume et de désillusion face à ceux qui, en retour de la confiance et de la générosité intrinsèques chez l'enfant, s'approprient son innocence. À cette école de l'inceste, les femmes apprennent que la sexualité est une somme d'agressions où les hommes disposent de leur corps impunément comme d'un objet.

La U.S. National Conference on Child Abuse and Neglect rapportait qu'aux États-Unis, une fillette sur 4 subit au moins un attentat sexuel avant l'âge de 18 ans. Plus de 500,000 de ces attentats sexuels sont signalés à chaque année, et on estime à 1,5 millions les cas non-signalés. Selon certaines études, les attentats sexuels infligés aux enfants sont même plus fréquents que les sévices physiques. L'une de ces études étalées sur 10 ans, a relevé 8 fois plus d'attentats sexuels que de violence strictement physique. Les enfants ainsi violentés sexuellement sont presque toutes des filles: seule une victime sur 10 est un garçon. Ce ratio se retrouve dans la majorité des crimes sexuels: les hommes constituent rarement plus de 4 ou 5% des victimes. . . La majorité des agresseurs sont des hommes jouissant d'une position d'autorité face à la victime. . . Les patterns d'attentats sexuels infligés aux enfants sont semblables à ceux des agressions sexuelles contre les femmes adultes (Roberts, 1983).

À cette histoire vient s'ajouter celle de toutes les femmes qui dans leur adolescence ont été bousculées, malmenées, agressées sexuellement par un ami, un copain.

Violentées sexuellement ou pas dans leur enfance, les femmes ne sont jamais à l'abri de ces agressions. La pratique s'annonce comme chose courante dans notre société. On viole des femmes en famille, ou dans la rue, comme au domicile conjugal.

*"Le Conseil Consultatif canadien de la situation de la femme (C.C.C.S.F.) estime qu'une Canadienne sur cinq sera victime au moins une fois dans sa vie d'une agression sexuelle - un crime qui se produit à toutes les 6 minutes. Une Canadienne sur 17 sera violée (selon la définition limitative du viol en vigueur dans le code criminel jusqu'en 1982), soit une à toutes les 29 minutes. . ." (Roberts, 1983)*

*"dans les conditions actuelles, il est conservateur d'estimer qu'au moins 20 à 30% des femmes aujourd'hui âgées de 12 ans subiront une agression sexuelle violente d'ici la fin de leur vie. . . La violence sexuelle contre les femmes fait partie intégrante de la vie quotidienne en Amérique du Nord. . ." (Johnson, 1980)*

Ces statistiques aux proportions alarmantes n'incluent pas l'incidence du viol en milieu conjugal. Le viol d'une femme par son conjoint n'est illégal au Canada que depuis 1983 et ne contrevient toujours pas aux lois de la plupart des États américains. Par conséquent, cette donnée n'est pas intégrée aux statistiques officielles et demeure peu rapportée même au Canada.

Les agresseurs, quels qu'ils soient, père, oncle, frère, amant, mari, conjoint, copain ou inconnu, se rassemblent autour d'un dénominateur commun: chacun de ces hommes est porteur d'une même consigne qui réside dans le sentiment de légitimité, du bon droit, de disposer des femmes et de les dominer, par la force, la manipulation ou la menace. Cette conviction vient s'ancrer dans les données et postulats des cultures ainsi que des institutions patriarcales.

*"Un Dieu patriarcal, omniscient et tout-puissant aurait confié à l'Homme (à ce que l'Homme en dit) la souveraineté sur la terre et toutes ses créatures, y compris femmes et enfants. . ." (Roberts, 1983)*

On ne dira jamais suffisamment non plus combien la médiatisation massive de la violence et du mépris envers les femmes par la pornographie et son discours misogyne apporte une caution supplémentaire aux agissements des agresseurs.

Les conclusions fournies par l'étude et inscrites dans ce rapport corroborent celles de nombreuses autres études et recherches réalisées aux États-Unis surtout, sur le lien entre la pornographie et la violence infligée aux femmes dans la réalité. Les témoignages des répondantes de cette étude viennent amplifier les dépositions de nombreux écrits à cet effet. Un fois encore, les dés sont jetés: continuer de récuser la corrélation entre la consommation de pornographie et les assauts sexuels ou autres agressions infligés par des hommes à un nombre effarant de femmes, s'inscrit comme l'expression ou la volonté que soient maintenues ces valeurs et attitudes réactionnaires qui oppriment les femmes. Tout porte à croire que les lois de la rentabilité et du marché l'emportent sur la raison, la décence et le respect des individus. Car, faut-il le rappeler, autour de la pornographie se brassent des affaires en or, qui se chiffrent à coups de milliards gérés presque exclusivement par des hommes.

Pas de garantie formelle, de sécurité ou de protection pour les femmes qui sont très souvent plus en danger chez elles que dans la rue. Le docteur Jaffe, qui a collaboré durant plusieurs années avec la police de London en Ontario ne faisait-il pas le constat en matière de violence conjugale, que "la majeure partie de la violence affectant notre société prend place dans les rapports intimes. . ." ? Et, cette violence, comme le soulignait très justement le CCCSF, rapportée sous les vocables de "violence familiale", "violence conjugale", "violence domestique", est principalement dirigée contre des femmes.

Le pourcentage des agressions à caractère sexuel et des viols signalés est très en-deçà de la réalité. Le mur du silence est encore plus étanche lorsque la violence sexuelle se produit au domicile conjugal ou que l'assaillant s'en prend à sa compagne.

La plupart des femmes essaieront d'établir un dialogue avec leur conjoint, de parler avec celui-ci, dans l'espoir qu'il renonce à son comportement violent, avant de s'adresser à quelqu'un d'autre. La sexualité demeure un sujet cantonné littéralement dans le privé, tabou dans la plupart des familles, occulté dans l'éducation scolaire des jeunes, censuré généralement (sauf lorsqu'il s'agit d'en déformer le propos à des fins lucratives, comme dans la pornographie), peu divulgué sur des stratégies visant à informer adéquatement le public. Les femmes violentées sexuellement sont, d'autant plus, marquées au fer du silence et portent seules mépris, injures, coups et sévices sexuels. La difficulté n'est que plus grande lorsque, décidées de parler de cette violence qui leur est faite, elles sont confrontées à l'indifférence ou à l'embarras des personnes auxquelles elles choisissent de s'adresser. Le constat des chercheuses de cette étude, ainsi que les commentaires des répondantes auront permis de déceler que si le mutisme s'offre à prime abord comme un rempart à la douleur, les femmes en général éprouvent un immense soulagement en se déchargeant de ce secret lourd à porter.

Aux prises avec un sentiment de culpabilité, dévalorisées quant à l'image qu'elle ont d'elles-mêmes, accablées par la honte et le sentiment d'impuissance, rongées par la colère, les femmes violentées sexuellement désirent sortir de ce marasme qu'elles nomment très souvent "cauchemar". Les répondantes recrutées parmi les femmes qui ont eu recours aux maisons d'hébergement, affirment que bien souvent c'est auprès des intervenantes de ces maisons qu'elles auront trouvé le support et l'aide nécessaire pour repousser le silence, briser l'isolement et se retrouver.

Si la réflexion amorcée par cette étude ne devait pas déboucher sur une prise de conscience et conduire à l'action, alors le geste n'aura été que de jeter une bouteille à la mer dans l'espoir que quelqu'un, quelque part, y trouve le message qu'elle contient.

Quelques recommandations ont déjà germé de ce parcours de la condition des femmes violentées sexuellement par leur conjoint. D'autres positions, décisions ou stratégies qui ciblent cette problématique devront surgir de notre action quotidienne.

## **Recommandations**

Attendu que nulle femme n'est à l'abri de la violence physique, psychologique ou sexuelle, en milieu conjugal;

Attendu que 83% des répondantes violentées par leur conjoint subissent aussi des agressions à caractère sexuel;

Attendu que les agressions à caractère sexuel à l'endroit des femmes sont largement répandues dans notre société: un nombre effarant de filles sont violées et exploitées sexuellement par des membres ou des proches de leur

famille (inceste), les femmes vivent sous la menace constante du viol, de nombreuses femmes sont aussi violentées sexuellement par leur conjoint ou partenaire;

Attendu que le marché de la pornographie prolifère sur l'exploitation de valeurs sadomasochistes, d'images et de propos méprisants, dégradants et violents où les femmes sont réduites à l'état d'objets sexuels dont les hommes disposent;

Attendu qu'il est irréfutable que la pornographie exerce une influence certaine sur le comportement sexuel des hommes qui consomment ce type de matériel, du fait qu'une pleine légitimité y est accordée à la violence sexuelle contre les femmes (dans cette étude, 60,5% des femmes maltraitées sexuellement par leur conjoint ont affirmé qu'il leur demandait d'imiter des situations tirées de matériel - revues, films, vidéos, spectacles - "de sexe" ou pornographique);

Attendu qu'il s'agit d'une problématique d'ordre social et non individuel;

Attendu que le silence autour de la violence sexuelle en milieu conjugal constitue une conspiration contre les femmes qui en sont victimes;

Attendu que les femmes violentées sexuellement sont blessées dans leur intégrité sexuelle et que ces agressions sont criminelles;

**Il est recommandé, devant l'urgence d'agir en matière de violence sexuelle, dont les femmes sont les principales victimes (viol familial, viol public, viol conjugal),**

**- Au gouvernement:**

**Qu'il soutienne l'action de sensibilisation, de responsabilisation sociale et de concertation menée par le Regroupement Québécois des Centres d'Action et de Lutte Contre les Agressions à Caractère Sexuel, par un financement adéquat de cette ressource et de ses centres;**

**Que des campagnes de sensibilisation sur les conséquences sociales graves de la pornographie soient initiées en concertation avec les groupes concernés;**

**Que dans le traitement judiciaire, les lois en matière de violence sexuelle soient appliquées sans égard au contexte - familial, public ou privé - dans lequel ces agressions ont été commises;**

**- Au Regroupement Provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence:**

**Qu'en termes de sensibilisation du public sur la problématique de violence en milieu conjugal, les agressions à caractère sexuel**

soient identifiées et dévoilées au même titre que les autres formes d'agressions, physiques ou psychologiques;

Que l'intervention auprès des femmes violentées par leur conjoint ou partenaire tienne compte des agressions à caractère sexuel vécues par 83% de ces femmes;

Que la réalité et les besoins des femmes agressées sexuellement en milieu conjugal soient davantage explorés de façon à garantir la qualité de l'intervention sur ce volet spécifique.

Vous pouvez vous procurer le texte intégral de l'étude en communiquant avec  
le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour  
femmes victimes de violence:  
306 A Carré St-Louis Montréal Québec H2X 1A5  
Tél.: (514) 842-0607